



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 5176

## Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'opportunité d'une adaptation avant 1998 de la directive n° 94-21 du 30 mai 1994 du Parlement européen et du Conseil renouvelant l'heure d'été au sein de l'Union européenne pour les années 1995 à 1997. Sans vouloir revenir une nouvelle fois dans le détail sur les inconvénients du système actuel, il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement pourrait prendre au niveau européen afin que notre pays revienne à l'heure d'été simple ou, à défaut, abandonne la deuxième heure d'avance.

## Texte de la réponse

A l'initiative de notre pays, les Etats membres de l'Union européenne ont débattu de la question d'une éventuelle révision du système horaire européen, basé sur le changement saisonnier. En codécision avec le Parlement européen, la très grande majorité des Etats membres s'est toutefois prononcée, le 22 juillet dernier, en faveur de la reconduction de ce système et de la directive qui harmonise, pour les années 1998 à 2001, les dates de passage à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver. Nos partenaires ont cependant reconnu, comme nous les y invitons, la nécessité de continuer à réfléchir aux questions que nous avons soulevées. En conséquence, la commission fera un rapport détaillé sur tous les aspects du changement d'heure, ce rapport devra être disponible dans deux ans, suffisamment à temps avant l'expiration de la période d'application de la huitième directive, le Conseil et la commission se sont engagés à procéder à un examen attentif de ce texte dans la perspective d'une nouvelle décision. Cette étude sera réalisée avec l'aide d'un groupe réunissant les représentants des milieux intéressés et les experts nationaux des Etats membres. Elle sera approfondie et portera sur les implications du régime de changement horaire, y compris les aspects institutionnels de la coordination des heures entre les Etats membres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5176

**Rubrique :** Heure légale

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3630

**Réponse publiée le :** 24 novembre 1997, page 4182